

PENDANT L'ÉPREUVE la Vie suit son cours

Grâce au montant que vous versera l'Assurance mieux-être au premier diagnostic d'une maladie grave* couverte, vous pourrez :

- faire face aux obligations financières que votre assurance invalidité ne suffira pas à couvrir ;
- prendre un congé sans solde ;
- bénéficier de services et de soins de santé à domicile ;
- recevoir des traitements qui ne sont pas offerts par les services de santé publics ou essayer un nouveau médicament non couvert par les assurances ;
- protéger votre qualité de vie et votre épargne comme vos REER.

Vous ou un membre de votre famille serez libre d'utiliser ce montant comme vous le voudrez et vous pourrez vous concentrer sur votre guérison.

Appelez sans tarder !
1 877 647-5381

desjardins.com/assurancemieuxetre

* Certaines exclusions et restrictions s'appliquent.



Soyez prévoyant. Assurez votre famille dès aujourd'hui !

L'Assurance mieux-être est si simple que vous pouvez l'acheter par téléphone. Communiquez avec nous au

1 877 647-5381

Un spécialiste vous répondra du lundi au vendredi, de 8 h à 21 h, et le samedi, de 8 h 30 à 16 h 30 HNE (sauf les jours fériés).

desjardins.com/assurancemieuxetre

ASSURANCE MIEUX-ÊTRE

Pour vous protéger contre les conséquences financières d'une maladie grave

 **Desjardins**
Assurances
VIE • SANTÉ • RETRAITE

Coopérer pour créer l'avenir

L'Assurance mieux-être offre de nombreux avantages :

- Aucun examen médical. Maximum de 6 questions sur la santé
- Paiement d'un montant non imposable pouvant aller jusqu'à 25 000 \$
- Achat rapide par téléphone
- Assurance très abordable et rabais familial
- Versement complet du montant prévu au premier diagnostic
- Possibilité d'assurer les enfants dès leur naissance
- Remboursement des primes en cas de décès d'un assuré
- Services d'assistance inclus

Le présent document est un sommaire de la nature et de certains avantages de l'Assurance mieux-être. Il n'a aucune valeur contractuelle. Le contrat d'assurance contient l'ensemble des conditions et des modalités se rapportant à l'Assurance mieux-être. D'autres exclusions et restrictions peuvent s'appliquer.

La Société canadienne du cancer (SCC) et Desjardins Assurances collaborent dans la prévention des problèmes financiers pouvant découler du traitement d'un cancer. La SCC n'endosse explicitement aucun produit ni service de nature commerciale. Un pourcentage des primes annuelles est versé à la SCC pour chaque contrat d'Assurance mieux-être vendu. Ces fonds servent à fournir de l'aide financière et matérielle aux personnes atteintes d'un cancer.



 **Desjardins**
Assurances
VIE • SANTÉ • RETRAITE

Coopérer pour créer l'avenir

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

Ce document est imprimé sur du papier Cascades Rolland Enviro100.



13249F03 (14-01)



Combattre la maladie, pas les problèmes financiers

Si vous deviez combattre un cancer, seriez-vous en mesure de payer pour des services privés à domicile, comme ceux d'une infirmière ou d'une gardienne d'enfants ?

Et si votre conjoint devenait paralysé à la suite d'un accident vasculaire cérébral (AVC) et ne pouvait plus travailler, pourriez-vous faire vivre votre famille avec votre salaire ?

Si votre enfant souffrait d'une maladie infectieuse, pourriez-vous prendre un congé sans solde pour rester à ses côtés pendant ses traitements et sa convalescence ?

Il faut parfois plusieurs mois pour traiter une maladie grave comme un cancer, un trouble cardiaque ou une maladie infectieuse. Souvent, il faut encore plus de temps pour s'en remettre.

En période de convalescence, **votre revenu familial risque de diminuer alors que de nouvelles dépenses peuvent s'ajouter en raison des coûts liés au traitement de la maladie.**

L'Assurance mieux-être offre des protections si abordables que toute votre famille peut en bénéficier

Au premier diagnostic d'une des maladies graves couvertes, l'Assurance mieux-être prévoit le versement d'un montant unique non imposable. Ce montant varie selon l'âge de l'assuré et les protections détenues :

Âge de l'assuré au diagnostic	MONTANT VERSÉ		
	Protection Cancer	Protection Cœur	Protection Maladies infectieuses
54 ans ou moins	25 000 \$	25 000 \$	12 500 \$
55 à 74 ans	12 500 \$	12 500 \$	6 250 \$

L'Assurance mieux-être est simple et rapide à obtenir. Elle est offerte aux personnes âgées de 64 ans ou moins. Il n'y a pas d'examen médical à subir; il faut simplement répondre à un maximum de 6 questions pour déterminer s'il est possible de s'assurer.

Cette assurance est si abordable que toute votre famille gagnera à être couverte. Par exemple, une famille composée de deux adultes non fumeurs approchant la quarantaine et de deux enfants de moins de 18 ans ne paiera que 31,70 \$ par mois pour toutes les protections offertes.

De plus, en cas de décès d'un assuré pendant que votre contrat est en vigueur, toutes les primes (c'est-à-dire le coût de l'assurance) payées pour cet assuré sont remboursées. L'assurance prend fin pour un assuré lorsqu'il atteint 75 ans.

De bonnes raisons de s'assurer...

La protection Cancer

À 39 ans, Stéphane a reçu un diagnostic de cancer de l'intestin qui a nécessité deux années de traitement et de convalescence. Cette longue période a été éprouvante sur les plans émotif et financier pour lui et sa conjointe, Annie. Après un an, celle-ci a dû quitter son emploi parce qu'elle ne parvenait plus à combiner son travail à temps plein avec son rôle d'aidante auprès de Stéphane.

Cette importante perte de revenu les a obligés à réhypothéquer leur résidence pour couvrir les dépenses courantes, mais aussi les nombreux frais qu'ils ont dû payer de leur poche pour des déplacements, des soins à domicile, des médicaments et des traitements non couverts.

La protection Cœur

À 48 ans, Jocelyne a été victime d'une crise cardiaque dont elle a eu beaucoup de difficulté à se remettre. Elle a eu l'aide de sa sœur, qui a pris congé pour assumer le rôle de proche aidante, mais sa convalescence a duré beaucoup plus longtemps que prévu.

Elle a donc dû piger dans ses épargnes pour respecter ses obligations financières et couvrir les dépenses additionnelles liées à son état de santé. Par exemple, elle a eu besoin de services privés à domicile lorsque sa sœur a dû retourner au travail après avoir écoulé toutes ses journées de vacances.

Une maladie grave ébranle aussi les proches de la personne atteinte

« Ma conjointe a subi un AVC et elle doit réapprendre à tout faire de la main gauche. Ses membres du côté droit sont encore partiellement paralysés. Où puis-je trouver quelqu'un pour nous aider dans nos tâches quotidiennes, lorsque je suis au travail ? »

L'Assurance mieux-être comprend un service confidentiel d'écoute active et une assistance convalescence qui vous orientera vers différents soins et services et coordonnera aussi les démarches visant à trouver les services professionnels et d'aide à domicile nécessaires à votre rétablissement.



La protection Maladies infectieuses

La protection Maladies infectieuses vous couvre pour les maladies suivantes: méningite bactérienne, maladie de Lyme, infection à bactérie mangeuse de chair, infection à E. coli (maladie du hamburger) et infection par le virus du Nil occidental. Ces maladies peuvent laisser des séquelles très graves ou entraîner d'autres problèmes de santé.

Notez que vous ne pouvez acheter uniquement cette protection. Nous vous l'offrons sans frais additionnels lorsque vous prenez les protections Cancer et Cœur en forfait ou séparément.